

Lundi 26 février 2018

Vague de froid sur les Bouches-du-Rhône : le département est placé en vigilance jaune grand froid Ouverture de plus de 140 places supplémentaires dont 115 à Marseille pour les 3 nuits à venir

A la suite des prévisions de Météo France qui font état de températures ressenties négatives de jour pouvant aller jusqu'à -12° jusqu'à mercredi dans les Bouches-du-Rhône, Pierre DARTOUT, Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, a déclenché la vigilance jaune grand froid. Cette situation l'a conduit notamment à ouvrir un gymnase à Marseille mis à disposition par la ville de Marseille. Le gymnase Santi pourra accueillir jusqu'à 100 personnes dès ce soir 19h avec notamment la mobilisation des personnels de la Croix-Rouge. Cet hébergement nocturne sera ouvert 3 nuits durant. Le Samu social a été alerté pour les transports éventuellement nécessaires depuis le centre-ville. Par ailleurs les maires des communes ont été sensibilisés à prêter une attention toute particulière aux sans-abri.

Jean RAMPON, directeur de cabinet du Préfet, se rendra sur place ce soir à 20h15

Dans ce contexte, la vigilance auprès des populations vulnérables est renforcée et les mesures suivantes sont mises en œuvre :

1. Ouverture de nouvelles places d'hébergement ;
2. Renforcement de la veille sociale ;
3. Renforcement des maraudes.

Les personnes en situation de détresse et sans hébergement peuvent contacter le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) au 115, numéro vert national gratuit et joignable 24h/24.

GRAND FROID : LES BONS COMPORTEMENTS

En période de grand froid, restez chez vous autant que possible : évitez de vous déplacer, à pied comme en voiture.

- Même en bonne santé, limitez les efforts physiques et les activités à l'extérieur (le froid demande des efforts supplémentaires au corps, notamment au cœur) ;
- Nourrissez-vous convenablement (ne consommez pas d'alcool : l'ébriété fait disparaître les signaux d'alerte liés au froid) ;
- Maintenez la température ambiante de votre domicile à un niveau convenable d'environ 19 degrés ;
- Pour éviter les **intoxications au monoxyde de carbone***, faites vérifier vos installations de chauffage et de production d'eau chaude, assurez-vous du bon fonctionnement des ventilations, et

CONTACT PRESSE

Bureau de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfecture des Bouches-du-Rhône

www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr –  @prefet13

ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu.

Si vous devez impérativement sortir :

- Adaptez votre habillement (couvrez les parties du corps les plus sensibles au froid : les pieds, les mains, le cou et la tête. De bonnes chaussures permettent d'éviter les chutes) ;
- Évitez de sortir le soir, il fait plus froid ;
- Si vous devez utiliser votre voiture : prenez une couverture, un téléphone et des médicaments au cas où votre véhicule serait bloqué par la neige ;
- Si vous remarquez une personne sans abris ou en difficulté dans la rue appelez le 15.



Il faut être encore plus attentif avec les enfants et les personnes âgées qui ne disent pas quand ils ont froid.

■ Le dispositif hivernal 2017-2018

Le dispositif hivernal définit les actions à mettre en œuvre aux niveaux local et national. Ces actions visent à détecter, prévenir et limiter les effets sanitaires et sociaux liés aux températures de l'hiver. Elles portent une attention toute particulière aux populations vulnérables et, notamment, à celles sans domicile stable.

Ce dispositif s'articule autour de trois éléments :

1. Une veille saisonnière ;
2. Un mécanisme de renforcement de cette veille et des capacités d'accueil en cas de vague de froid s'appuyant sur la vigilance météorologique ;
3. Un catalogue de mesures préventives et curatives mises en œuvre de manière adaptée par les autorités et les différents acteurs concernés en fonction de l'impact prévisible ou avéré de la vague de froid.

■ Les capacités d'hébergement dans les Bouches-du-Rhône

Face à cet enjeu de solidarité, l'État ouvre et finance, à l'année, 3 181 places d'hébergement toutes catégories confondues (d'urgence, de stabilisation et d'insertion). D'autres places peuvent être ouvertes en fonction de la température ressentie et de la situation locale. De plus, en sus de 92 places supplémentaires mobilisables pour la période hivernale 2017-2018, l'État a récemment ouvert un centre d'hébergement d'urgence rue Bernard Du Bois proposant 50 nouvelles places.

À ces hébergements s'ajoute le recours aux nuitées d'hôtel, soit 100 à 150 places par jour, qui apporte une souplesse supplémentaire pour faire face aux situations d'urgence.

**Une intoxication au monoxyde de carbone provoque des maux de tête, de la fatigue et des nausées. Ces symptômes apparaissent plus ou moins rapidement et peuvent toucher plusieurs personnes au sein du foyer. Une intoxication importante peut conduire au coma et à la mort, parfois en quelques minutes. Il faut donc agir très vite : en cas de suspicion d'intoxication, aérez immédiatement, arrêtez si possible les appareils à combustion, évacuez les locaux et appelez les secours en composant le 15, le 18 ou le 112 (et le 114 pour les personnes malentendantes). La prise en charge des personnes intoxiquées doit intervenir rapidement, dès les premiers symptômes, et peut nécessiter une hospitalisation.*

CONTACT PRESSE

Bureau de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfecture des Bouches-du-Rhône

www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr –  @prefet13